VILLE DE PESSAC

Perte d'animal domestique

Les informations à connaître si vous perdez votre animal domestique.

Mon animal domestique a disparu

Que faire si vous avez perdu votre animal ?

Si vous êtes propriétaire d'un animal (chien, chat ou NAC [nouveaux animaux de compagnie]) et que vous l'avez perdu, il est recommandé de contacter la SPA de Bordeaux et du Sud-Ouest par téléphone au 05 56 34 18 43, ou par courriel : fourriere@spa33.fr

Vous pouvez également déclarer la perte de votre animal sur le site internet de la SPA (société protectrice des animaux) de Gironde.

INFOS PRATIQUES

La SPA de Bordeaux et du Sud-Ouest est située au 361 avenue de l'Argonne à Bordeaux.
Elle est joignable au 05 56 34 18 43 :

- lundi, mardi, mercredi et vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h,
- jeudi de 10h à 12h.

Vous pouvez également contacter la SPA par courriel à l'adresse : fourriere@spa33.fr.

Importance de l'identification

Pour rappel, l'identification par puce électronique ou tatouage est obligatoire pour les chiens et les chats. Voir la page identification des animaux domestiques.

Mettre à jour les informations liées à votre animal

L'identification n'est efficace que si les informations associées à l'animal et à son détenteur sont actualisées. Un profil à jour permet aux services compétents de vous contacter rapidement en cas de fugue ou de perte. La mise à jour des coordonnées est simple et peut être effectuée en quelques clics depuis votre espace détenteur sur le site I-CAD.

05 57 93 63 63

Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h : uniquement les dépôts de dossier carte d'identité ou passeport, sur rendez-vous. / De 11h à 12h : uniquement les remises de passeports et cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS